

accorderait et aussi que certaines dispositions de celle-ci ne seraient pas légalement applicables ici. Néanmoins, comme la controverse se poursuit, il faudrait à tout le moins réexaminer la question et expliciter publiquement la position). Un différend de la onzième heure survenu au Caire au sujet du droit à la réunion des familles, qui n'a pas été accepté par les pays industrialisés comme nous l'avons déjà mentionné, a aussi servi à médiatiser ce chapitre.

Il est évident qu'il n'existe pas de désir généralisé de compléter le « régime des réfugiés » international actuel, consacré dans la Convention de Genève et les politiques nationales connexes, d'un « régime des migrations » international. Mise à part l'absence d'initiative en vue de créer à l'ONU un organisme correspondant au HCR pour s'occuper des migrants autres que les réfugiés, signalons également le manque d'appui, même parmi les pays en développement, au projet d'une « conférence internationale sur les migrations et le développement », que quelques pays ont mis sur le tapis à la CIPD.

À la place, une séance d'une semaine terne et non concluante de la CPD a été organisée sur les migrations et le développement en février 1997 (nous y reviendrons à la page 51), et un « colloque technique » sur ce sujet aura lieu l'an prochain, auquel participeront certains experts de la Division de la population de l'ONU plutôt que des représentants gouvernementaux. La plupart des pays développés, les États-Unis les premiers, se sont fermement opposés à la tenue d'une conférence, bien que le Canada ait pris une position plus nuancée. Outre une lassitude générale à l'égard des conférences, après les six grandes réunions thématiques mondiales tenues depuis 1992, on a jugé, avec raison selon l'auteur, que le moment n'est pas propice à la tenue d'une conférence importante et productive sur les migrations. Il faut signaler que la communauté internationale en est encore aux premières étapes de la discussion, qu'il a fallu consacrer de nombreuses années à préparer le terrain pour les autres grandes conférences qui ont été fructueuses (le Sommet sur le développement social n'a pas fait l'objet de longs préparatifs et il n'a pas été fructueux non plus) et qu'il ne semble pas exister encore sur les migrations ce qu'on a appelé une « masse critique » de connaissances, d'intérêts politiques et de compréhension », ce qui était le cas, par exemple, en ce qui concerne les thèmes principaux de la CIPD.

Activités des organisations internationales

Le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) demeure l'organisation de loin la plus importante et la plus influente sur le terrain. Depuis 1994, son budget dépasse celui du PNUD, et il est le double de ce qu'il était en 1989, puisqu'il atteint 1,4 milliard \$US. Le rôle de l'organisation se transforme et s'élargit, comme le révèle implicitement son document clé intitulé *La stratégie pour l'an 2000* et son rapport *Les réfugiés dans le monde 1995*. La baisse du nombre de réfugiés au sens de la Convention et la réduction par conséquent de la tâche de les protéger dans les pays d'asile ont été largement compensées par l'augmentation des autres catégories de personnes qui dépendent des soins de cette organisation ainsi que par une activité nouvelle dans les pays d'origine plutôt qu'uniquement à l'extérieur de